

Par suite d'une convention intervenue entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et les ministres du gouvernement canadien, la loi régissant le débarquement des bestiaux importés en Grande-Bretagne a été modifiée par le gouvernement anglais. De toutes parts, on se réjouit de la levée ainsi opérée de l'embargo sur le bétail canadien entrant dans le Royaume-Uni. Les perspectives d'avenir du commerce de notre bétail sur pied s'en trouvent sensiblement améliorées, et le rétablissement d'un commerce profitable avec la Grande-Bretagne devrait en résulter.

Etant donné la situation généralement défavorable de notre agriculture dans beaucoup de parties du Canada, malgré les récoltes plus abondantes de l'an dernier, il y aurait lieu de nommer un comité spécial autorisé à proposer des solutions et chargé de se renseigner à l'égard de diverses questions agricoles, comme celle du mélange des grains dans les élévateurs de tête de ligne qui sont propriété particulière, celle du placement des produits agricoles, celle du développement de l'industrie de l'élevage et des moyens de diversifier l'agriculture canadienne.

Mes ministres ont fait une étude sérieuse des mesures à prendre pour attirer vers notre pays un plus fort courant d'émigrants en vue de l'exploitation de nos vastes étendues de terres colonisables. En Grande-Bretagne, comme aux États-Unis, on a recours plus énergiquement à la réclame, aux moyens de publicité, et cette campagne, suivant que les circonstances le demanderont, sera poursuivie en d'autres pays d'où nous pouvons compter obtenir des colons acceptables; à d'autres égards aussi, le champ d'activité du département de l'immigration et de la colonisation a été élargi.

L'époque pour la révision de la loi des banques, qui doit se faire tous les dix ans, étant arrivée, une mesure vous sera soumise à cette fin. Le dernier recensement décennal est terminé de date récente et il y aurait lieu de remanier la représentation des provinces à la Chambre des communes, comme l'exige la loi de l'Amérique britannique du Nord. Un projet de loi sur le sujet, vous sera soumis. Comme le discours du trône l'annonçait à l'ouverture de la dernière session, une conférence postale avec les États-Unis a été convoquée à Ottawa, au mois de décembre dernier. Les conclusions de cette conférence ont été incorporées dans les articles de la nouvelle convention postale en vigueur depuis le premier janvier; il est satisfaisant de noter que des arrangements ont été conclus non seulement pour l'extension et l'amélioration du service postal international, mais aussi pour l'expédition, en passant par les États-Unis, de colis transmis du Canada à destination du pays de l'Amérique du Sud.

Le gouvernement français a gracieusement offert au gouvernement canadien un terrain de deux cent cinquante acres sur la crête de Vimy, pour servir d'emplacement au monument commémoratif que le Canada doit ériger à la mémoire des troupes canadiennes qui ont pris part à la grande guerre. Ce don a été accepté avec reconnaissance, et les chambres françaises ont été saisies d'un projet de loi approuvant la convention.

Un vœu exprimant en termes bien sentis la satisfaction que nous a causée cette décision du gouvernement français sera également soumis à votre approbation.

Au cours de la session, vous serez appelés à examiner d'autres conventions d'une portée et d'un caractère international, ainsi que d'autres questions nécessitant l'intervention du législateur.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics pour le dernier exercice et les prévisions budgétaires pour l'exercice prochain vous seront bientôt soumis. Une stricte économie en ce qui regarde les dépenses publiques continue d'être de rigueur dans la situation financière actuelle.

Honorables messieurs du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis votre dernière réunion, le Canada a eu la plus forte récolte de blé dont son histoire fasse mention, comme aussi, d'autres grains et fruits en abondance. Puisse la divine Providence qui s'est montrée prodigue pour nous de ces biens d'ordre matériel, vous guider et vous bénir dans toutes vos délibérations.

Son Excellence le Gouverneur général se retire.

Après le départ de la Chambre des communes, le Sénat reprend sa séance.

BILL DES CHEMINS DE FER

Première lecture d'un projet de loi, intitulé: Loi des chemins de fer.

PRISE EN CONSIDERATION DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE

Sur proposition de l'honorable M. Dandurand, il est ordonné que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération demain.

COMITE DES USAGES, COUTUMES ET PRIVILEGES

L'honorable M. Dandurand propose:

Que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

COMITE DE SELECTION

L'honorable M. Dandurand propose: que les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session savoir: L'honorable sir James Lougheed, les honorables messieurs Belcourt, Barnard, Daniel, Prowse, Robertson, Tanner, Watson, Willoughby, et l'auteur de la motion, ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Séance du jeudi, 1er février 1923.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de l'honorable M. Bostock.

Prière et affaires de routine.